Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260322-D_4_2026_45_ADJ-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Patrice NOBLET (le doyen des membres présents de l'assemblée) en présence du Maire sortant, M. Yannick LARIVIERE-GILLET et de Mme MORINIERE Clémence, Maire nouvellement élue.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	Matthieu FRANCO
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOUCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Était Absent Excusé : M. Pierre POUSSIN.
Procuration (1) : M. Pierre POUSSIN a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIERE.
Était Absent : Néant.
Mme LE BOULCH Camille a été désigné(e) secrétaire de séance.
Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Election des Adjoints au Maire

Délibération N°4/2026/45

Sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Election de la liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire :

La Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal et rappelle que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après enregistrement de la liste de candidat(e)s, il est procédé au vote.

Le Maire a constaté que la liste du seul candidat placé en tête de liste aux fonctions d'adjoints a été déposée par M. Christophe HELBERT.

Il a été ensuite été procédé à l'élection.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260322-D_4_2026_45_ADJ-DE

Résultat du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
d- Nombre de suffrages blancs : 0
e- Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 15
f- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	**Nombre de suffrages obtenus**	
M. Christophe HELBERT	15	Quinze

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Christophe HELBERT.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée à la présente.

Publié le 22 mars 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE



Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE.

